DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

19 JUIN 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

Nouveau Centre Technique Municipal – acquisitions foncières auprès d'Objectif Santé Travail et constitution de servitudes

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 23 juin 2014
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 20 juin 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 juin 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services

Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille quatorze, le 19 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 juin deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame LANGE, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur JOLY à Monsieur LAMY
Madame VANTHOURNOUT à Madame CLECH
Monsieur DEGEORGE à Madame GOMMIER

Secrétaire de séance :

Monsieur PETROVIC

N° DE DOSSIER : 14 E 06

OBJET : NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – ACQUISITIONS FONCIÈRES AUPRÈS D'OBJECTIF SANTÉ TRAVAIL ET CONSTITUTION DE SERVITUDES

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de construction du futur Centre Technique Municipal (CTM), il convient d'acquérir le foncier nécessaire à la rationalisation des emprises et des voies de desserte des équipements.

Les parcelles AZ 48 et AZ 53 appartiennent à OBJECTIF SANTE TRAVAIL.

Le projet viaire de sortie de l'opération du CTM empiète de 38m² sur la parcelle AZ 48 et de 90m² sur la parcelle AZ 53. Par courrier en date du 28 octobre 2013, France Domaine a estimé ces emprises à 48 € le m² pour la parcelle AZ 48 et à l'euro symbolique pour AZ 53 en raison du transfert de charge relatif à l'entretien du bassin de rétention des eaux pluviales.

Lors de leurs séances du 9 décembre 2013, le Conseil d'Administration et la Commission d'Appel d'Offres d'Objectif Santé Travail ont validé les propositions d'acquisition de la Ville pour un montant global de 2 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de:

- acquérir les surfaces à détacher des parcelles AZ 48 et AZ 53 pour un montant global de 2 000 €
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la constitution des servitudes de passage et de raccordement de canalisations d'eaux pluviales entre les parcelles AZ 53 et AZ 76, et entre la parcelle AZ 53 et la portion de parcelle AZ 74 en cours d'acquisition par la Ville

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE (pouvoir à Madame GOMMIER) votant contre,

APPROUVE l'acquisition des surfaces à détacher des parcelles AZ 48 et AZ 53 pour un montant global de 2 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la constitution des servitudes de passage et de raccordement de canalisations d'eaux pluviales entre les parcelles AZ 53 et AZ 76, et entre la parcelle AZ 53 et la portion de parcelle AZ 74 en cours d'acquisition par la Ville.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye